

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 11 Décembre 2015.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes DENIEL Brigitte et PELÉ LEGOUX Laurence.

<b>OBJET :</b>	<b>Modification des statuts du SYDELA.</b>
----------------	--

N° 2015 / 12 / 08

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,*

*Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,*

*Vu la loi n°2015-992 du 17 Août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte,*

*Vu la délibération n°2015-27 du 29 Octobre 2015 adoptée par le comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire.*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Considérant la volonté du SYDELA de voir évoluer ses statuts pour s'inscrire pleinement dans le cadre de la transition énergétique et s'engager aux côtés des collectivités en leur proposant :*

- d'organiser un réseau cohérent d'infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou fonctionnant au gaz afin de promouvoir la mobilité électrique ou au gaz,*
- d'élargir le champ de ses compétences optionnelles à la production d'énergie ainsi qu'à la construction et à la gestion des réseaux de chaleur ou de froid,*

*.../...*

- *d'assister ses collectivités adhérentes dans le recensement et la gestion de leur patrimoine téléphonique en exerçant pour leur compte la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».*

*Le projet de modification statutaire examinée aujourd'hui par l'assemblée permettra au SYDELA d'offrir ces nouveaux services à ceux de ses adhérents qui le souhaiteront, sous forme de compétences optionnelles, et de mettre en adéquation le cadre juridique de ses interventions avec les évolutions législatives récentes.*

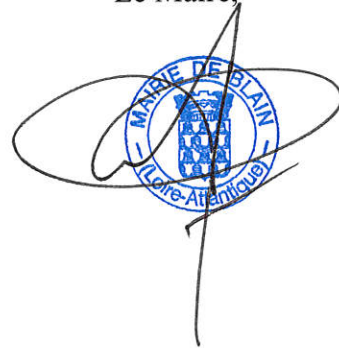
*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

*APPROUVE les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.*

*La présente délibération sera notifiée à M. le Président du SYDELA.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 18 Décembre 2015,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20151217-CM-2015-12-08-  
DE  
Date de télétransmission : 22/12/2015  
Date de réception préfecture : 22/12/2015